LETTRE

DU COMITÉ PERMANENT D'UZÉS, aux Citoyens du Diocèse d'Uzés, pour l'envoi de la Lettre de MM. CHAMBON et VOULLAND, Députés à l'Assemblée Nationale: Et de l'Adresse au Peuple Breton des Villes et Campagnes, de la part de leurs Députés à l'Assemblée Nationale.

D'Uzés, le 1 janvier 1790.

NOS CHERS COMPATRIOTES,

Messieurs Chambon et Voulland, Députés de la Sénéchaussée de Nismes à l'Assemblée Nationale, viennent de nous faire passer une adresse de MM. les Députés Bretons, aux Peuples de leur Province. Les principes consignés dans cette production vraiment patriotique, sont tellement applicables aux diverses Provinces du Royaume, notamment aux Provinces d'Etat, les conseils sages qui y sont contenus, sont si afférens à l'utilité publique, que nous croyons devoir vous la communiquer. MM. Chambon et Voulland nous y invitent par leur Lettre que nous joignons ici, et nous nous empressons de nous conformer à leurs

justes désirs. Comment les honorables Députés de Bretagne pouvoient-ils, en effet, répondre plus dignement à la confiance de leurs Commettans, qu'en les prémunissant contre les inductions insidieuses des ennemis du bien public, et en leur démontrant la fausseté des insinuations perfides et alarmantes, que l'intérêt particulier, fertile en expédiens, ne cesse de propager ? Il n'est aucun bon Français qui n'envie à ces braves et généreux Citoyens, l'avantage de répandre les premiers la lumière, parmi cette classe de nos frères que sa franchise et sa bonne foi exposent le plus à être entraînée par les menées sourdes des mauvais Citoyens; mais nous remplissons un devoir sacré, en vous procurant les mêmes secours qu'ils fournissent à leurs Compatriotes. L'intérêt de tous les Français est le même ; leur cause est celle de la liberté : plus d'assujettissement désormais pour des hommes nés libres, qu'à la raison, à la Loi, et à la volonté du Roi, qui ne sera elle-même que l'expression de la loi. Nous aurons des subsides à payer; nous les devons à l'honneur de la Nation, et à la gloire du Monarque; mais, à mesure que la dette publique s'éteindra, nous verrons les impositions diminuer ; la classe la plus indigente sera soulagée, et le bonheur général sera le prix de nos sacrifices. Sous l'ancien régime, les deniers publics dissipés de mille manières ne pouvoient suffire à remplir nos engagemens les plus sacrés, et une administration ténébreuse épuisoit toutes nos facultés, sans qu'il nous fût permis, ni possible de lever le voile qui couvroit les divers genres de vexations sous lesquelles nous gémissions. Le paisible Cultivateur, l'Artisan peu fortuné, dévoroient leurs larmes en silence, et, si quelque

THE NEWBERRY LIBRARY CHICAGO

Citoyen plus éclairé osoit révéler tant de mystères d'iniquité, l'autorité lui auroit volontiers interdit jusqu'à l'exercice de sa raison, et punissoit sa noble résistance, comme une rebellion. Et en quelles mains étoit cette autorité ? Des Agens intéressés à la misère publique, étoient trop soigneux de cacher à un Monarque chéri le tableau de nos maux, pour que nous pussions en attendre la diminution de sa bienfaisance sans cesse abusée. D'après les décrets des dignes Représentans de la Nation, sanctionnés par notre Auguste Souverain, chaque Citoyen pourra juger lui-même de l'emploi de la fortune publique ; il sera maître de révéler, de poursuivre même les malversations qu'il apercevroit, et s'il est obligé à quelque sacrifice, il cédera à des circonstances impérieuses ; il en supportera le poids avec courage, parce qu'il lui sera démontré, que les charges sont justement réparties selon les facultés de chacun ; qu'elles tournent toutes à l'entretien de la grande famille, et qu'elles ne sont plus écartées de leur juste destination. Sous l'ancien régime, nous étions gouvernés par des Magistrats que notre vœu n'appelloit pas à leurs fonctions ; désormais chaque Citoyen donnant son suffrage aux Officiers Municipaux qui seront mis à la tête des Communes, il obéira avec confiance, et si quelqu'un de ces Officiers ne répond pas à l'opinion publique, on verra le remède d'un mauvais choix dans une nouvelle élection. Nous répéterions tout le contenu de l'Adresse des Députés Bretons, si nous voulions détailler tous les bienfaits dont la Nation Française sera redevable aux travaux de l'Assemblée Nationale ; tous les bons esprits les sentent, ces bienfaits,

mais de combien de manières n'a-t-on pas cherché à les déprécier et à vous rendre vos Représentans suspects ? On a débité de fausses nouvelles ; on a accusé la lenteur des opérations de nos Législateurs ; on a semé des libelles dont le but étoit évidemment de porter la défiance dans tous les cœurs, peut-être même d'armer le Citoyen contre le Citoyen. Jusqu'à présent, et nous nous en félicitons, ces trames odieuses ont eu peu de succès dans cette Province, elles n'y ont produit que quelques inquiétudes ; l'adhésion franche et prompte de la plupart de nos Villes aux décrets de l'Assemblée Nationale, est la preuve la plus authentique des sentimens généreux du Languedoc. L'intrigue a été déjouée ; les bruits calomnieux ont été détruits par le simple récit des faits et des événemens ; les libelles n'ont pas été lus, ou ont été méprisés ; nous avons été jusqu'ici à l'abri des mouvemens qui ont agité des contrées voisines ; enfin, il paroît que, contre les vœux de quelques malveillans, nos Concitoyens ont senti, que s'ils diffèrent entr'eux pour les opinions religieuses, il ne peut y avoir en politique qu'une seule religion, l'amour du bien public. Persistons dans ces sentimens, nos chers Compatriotes, que rien ne soit capable de nous désunir. Soumettons-nous avec empressement aux décrets de l'Assemblée Nationale, sanctionnés par le Roi. Supportons, avec courage, les inconvéniens momentanés inséparables d'une grande révolution ; ils sont si légers, comparés à l'esclavage ! Méfions-nous de toutes les opinions que chercheroient à nous inspirer ceux que leur intérêt porte à défendre les anciens abus, et attendons de notre constance,

notre bonheur particulier, la prospérité générale, et la gloire de cet Empire.

Nous sommes, avec les sentimens de la plus intime fraternité,

NOS CHERS COMPATRIOTES,

Vos très-humbles et très-obéissans serviteurs.

Les Membres du Comité Permanent d'Uzés,

Dumas, *second Consul-Maire, Président.* Allut. Voulland, *Colonel de la Légion d'Uzés.* De la Rouviere, *Lieutenant-Colonel.* De Flaux. Froment. Vincent. Rafin. Chalmeton. Foussat. Abauzit l'aîné. St. Felix de Roche. Baragnon. Gide. Le Roi, *Major.* Trinquelague, *Aide-Major.*

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS COMPATRIOTES,

On ne peut pas se dissimuler que les ennemis de la révolution, qui détruira, jusques à la racine, les abus que tant de personnes étoient intéressées à maintenir, ne fassent actuellement dans les Provinces les plus grands efforts pour décrier toutes les opérations de l'Assemblée Nationale : à mesure qu'elle avance à pas redoublés vers le terme de ses heureux travaux, il n'est pas étonnant que la cohorte des mal-intentionnés se renforce, et mette une nouvelle activité à répandre dans des libelles abominables, qui percent peut-être jusques à vous, les plus noires et les plus absurdes calomnies. Nous avons vu avec

la plus vive satisfaction, nos chers Concitoyens, que votre patriotisme a toujours été le même, il ne s'est jamais égaré ni démenti ; et dans toutes les occasions importantes, vous vous êtes empressés de manifester la plus prompte adhésion aux décrets de l'Assemblée Nationale. C'étoit, permettez-nous de vous le dire, la marque la plus honorable que vous pussiez nous donner de votre estime ; celle que devoit ambitionner davantage des Représentans chargés de vos plus chers intérêts, et honorés de toute votre confiance. Pour y répondre de notre mieux, vous savez que nous avons toujours désiré de coopérer de tout notre pouvoir à votre bonheur, et sur-tout au recouvrement de votre liberté, plus méconnue dans notre petite Ville, que dans aucune autre de la Province, qui étoit, comme personne ne l'ignore, la plus despotiquement administrée du Royaume.

La Bretagne, dont le régime abusif avoit beaucoup d'analogie avec le nôtre, paroît être dans ce moment travaillée par les derniers efforts du parti aristocratique, qui ne peut pas cependant réussir à s'y maintenir en force ; mais, malgré l'inutilité des tentatives que les mal-intentionnés, secondés par les Parlemens, ont osé se permettre, les Députés de cette Province, dont le zèle et le patriotisme éclairé est toujours en activité, viennent de rédiger une adresse, qu'ils se proposent de faire distribuer dans les plus petits hameaux de la Bretagne : nous avons cru devoir vous adresser quelques exemplaires de cet écrit patriotique ; vous voudrez bien, nos chers Concitoyens, après en avoir pris une mûre connoissance, le faire imprimer, si vous le jugez à pro-

pos, pour le répandre avec la plus grande profusion dans tout notre Diocèse ; c'est le seul moyen de déjouer les intrigues de l'aristocratie expirante, de déconcerter ses atroces calomnies, et d'éclairer le peuple sur ses véritables intérêts ; il sera à même, sans beaucoup d'efforts, de discerner ses véritables ennemis, d'apprécier les utiles opérations de l'Assemblée Nationale, et de calculer les avantages qu'il a droit d'en espérer pour l'amélioration de son existence. Qu'il nous tarde, nos chers Compatriotes, de voir les plus heureux effets répondre à son attente ? Voilà le seul objet de nos vœux les plus ardens, et l'appui le plus ferme de nos espérances ; si elles se réalisent bientôt, comme nous avons tout lieu de le croire, votre bonheur en sera le prix, et deviendra notre plus précieuse récompense.

C'est dans ces sentimens que nous avons l'honneur d'être, avec l'attachement le plus inviolable, et le plus respectueux,

MESSIEURS ET TRÈS-CHERS COMPATRIOTES,

Vos très-humbles et très-obéissants serviteurs.

CHAMBON,
VOULLAND,
Députés à l'Assemblée Nationale.

Paris, ce 17 décembre 1789.

ADRESSE au Peuple Breton des Villes & Campagnes, de la part de leurs Députés à l'Assemblée Nationale.

NOS CHERS COMPATRIOTES,

Nous avons appris, avec une profonde douleur, qu'on cherche à exciter dans notre Province une dangereuse fermentation, et qu'on voudroit la diriger contre l'Assemblée Nationale.

Les auteurs de ces insinuations perfides s'appliquent à donner de fausses interprétations aux Décrets de l'Assemblée; ils voudroient vous aveugler sur les heureux effets du changement qui s'opère dans tout le Royaume, au point de vous faire croire que, loin de vous être favorable, ce changement sera pour vous une source de nouveaux malheurs. Nous savons qu'ils ont mis tout en œuvre pour parvenir à leur but; que par des conseils insidieux ils cherchent à vous livrer aux horreurs de la disette; qu'ils retiennent et vous engagent à retenir dans l'inaction les richesses dont la circulation animeroit le commerce et l'agriculture; qu'ils ont créé des calamités et prolongé celles qui sont inséparables d'une si grande révolution, pour les attribuer à l'Assemblée Nationale, et vous irriter contre ses opérations.

Il est de notre devoir, nos chers Compatriotes, de vous prémunir contre ces impressions dangereuses, de vous éclairer sur vos véritables intérêts, de justifier des Décrets auxquels nous nous

estimons heureux d'avoir concouru ; il est de notre devoir de vous découvrir le piége où l'on cherche à vous entraîner, et de vous faire connoître quels sont vos ennemis.

Ces ennemis sont ceux qui ont toujours eu des intérêts contraires aux vôtres, ceux qui de tout temps ont été vos oppresseurs, ceux qui dans le nouvel ordre ont à perdre, pendant que vous avez beaucoup à gagner. Ce sont ceux dont l'autorité va diminuer autant que votre liberté va s'accroître ; ce sont ceux dont les richesses diminuées, ou plus justement réparties, vont également tourner au profit du pauvre et à l'honneur de la Religion ; ce sont, en un mot, tous les hommes dont l'opulence étoit fondée sur les abus et les vices de l'ancienne administration. Ne pouvant vous attaquer à force ouverte, parce qu'ils n'ont de forces que les vôtres ; ne pouvant vous convaincre par des vérités, parce que les vérités sont contre eux et en votre faveur, ils ont pris à votre égard le seul parti qui leur restoit, celui de chercher à vous tromper et à vous séduire.

Ils vous trompent lorsqu'ils accusent l'Assemblée Nationale de lenteur dans ses opérations : si la rapidité de ses continuels travaux n'a pas toujours répondu à l'empressement des Peuples, vous ne devez l'attribuer qu'aux entraves qu'on n'a cessé d'y apporter, soit par des complots funestes contre la liberté de l'Assemblée, soit en éludant les propositions utiles par des propositions dangereuses ou étrangères.

Ils vous trompent, lorsqu'ils accusent l'Assemblée Nationale d'indifférence sur le sort de la classe la plus malheureuse des Citoyens, puisque, par le premier de ses Décrets, elle a consacré,

d'une manière solennelle, les droits de tous les François et leur liberté, en déclarant » que tous » les hommes naissent et demeurent libres et » égaux en droits, que tous sont égaux aux yeux » de la Loi, et sont également admissibles à » toutes les dignités, places et emplois publics, » selon leur capacité, sans autres distinctions que » celle de leurs vertus et de leurs talens »; puisqu'en un mot tous ses Décrets tendent à vous tirer de l'avilissement dans lequel les préjugés et les usurpations des ci-devant privilégiés vous tenoient depuis plusieurs siècles, pour vous élever au rang honorable de Citoyens.

Ils vous trompent, lorsqu'ils disent que le consentement du Roi aux Décrets de l'Assemblée Nationale n'est pas libre, tandis que le Roi a solennellement déclaré le contraire; tandis qu'il règne entre Sa Majesté et l'Assemblée l'union la plus étroite et l'harmonie la plus favorable à la régénération de la France; tandis que le Roi a sévi lui-même, avec célérité, contre des Parlemens qui ont osé désobéir aux Décrets de l'Assemblée.

Ils vous trompent, lorsqu'ils rejettent sur les Représentans de la Nation la cause de la disette qui a frappé plusieurs Provinces, et les soulevemens qui en ont été la suite, tandis que l'Assemblée a porté les Lois les plus sages pour faciliter la circulation des grains, et en empêcher l'exportation; tandis qu'il est certain que ces émeutes ont été suscitées par les ennemis du bien public, et qu'elles l'ont été pour dissoudre l'Assemblée, ou pour éluder ses Décrets.

Ils vous trompent d'une manière bien criminelle, lorsque, pour alarmer vos consciences, ils vous insinuent que les Décrets de l'Assemblée

Nationale préparent la chûte de la Religion. Loin que ces Décrets lui portent atteinte, elle n'en sera que plus révérée, et ses Ministres n'en deviendront que plus respectables. Deux excès également funestes les éloignoient de l'esprit évangélique: les uns, trop pauvres, avilissoient leur ministère; les autres, trop riches, s'avilissoient eux-mêmes; et pendant que l'Eglise possédoit beaucoup plus de biens qu'il n'en falloit pour la subsistance de tous ses Ministres, les plus utiles d'entr'eux, vos Curés, vos Prêtres, manquoient souvent du nécessaire, et étoient réduits à recevoir et même à exiger de vous des honoraires dans l'exercice de leurs fonctions, et à vivre par des quêtes aux dépens de votre propre subsistance. Cet abus criant disparoît devant la réforme que prépare l'Assemblée Nationale. D'après une répartition plus juste des biens du Clergé, vos Recteurs, Curés et Prêtres auront une existence plus honorable, et les secours destinés aux pauvres seront invariablement assurés; enfin, vous n'aurez plus à payer ces rétributions qu'on prélevoit sur vous sous le nom de *casuel*, comme une espèce d'impôt; et les cérémonies religieuses devenant gratuites, n'en acquerront que plus de majesté. Une Constitution qui rétablira l'égalité entre les hommes, les protégera par de bonnes Lois, doit nécessairement ramener les bonnes mœurs; or, les bonnes mœurs, sous le règne de l'Evangile, sont inséparables du respect pour notre Religion et pour le culte qu'elle a établi.

Ils vous trompent enfin dans tout ce qu'ils vous disent, pour vous faire regretter l'ancien régime, et redouter le nouveau. Cet ancien régime étoit tout entier à votre préjudice, et tout entier à leur

avantage : le Peuple payoit seul presque tous les impôts, et n'avoit aucune prérogative ; les Privilégiés, affranchis des charges, jouissoient de toutes les faveurs ; les places d'administration, de haute magistrature étoient pour eux ; l'éducation des Nobles épuisoit le trésor de la Province. Combien d'établissemens, d'écoles militaires, de pensions pour eux, et pas un seul pour vos enfans (1).

Les Etats de la Province, qu'ils regrettent avec tant de raison, n'étoient, pour ainsi dire, composés que de la Noblesse et du haut Clergé. Tous les *Gentilhommes* avoient droit d'y assister, tandis que les classes les plus éclairées, les plus nombreuses et les plus utiles n'étoient représentées que par quarante-deux Députés, la plupart déjà nobles ou anoblis, ou aspirans à le devenir, et dont la volonté s'anéantissoit auprès de la volonté toute-puissante d'une foule de Gentilhommes; aussi les a-t-on vu souvent disposer des revenus publics de la manière la plus abusive et la plus frivole (2).

Opposez à ce tableau, celui des avantages que la nouvelle Constitution vous assure. Vous gémissiez sous le poids des droits féodaux, des servitudes personnelles, des corvées, des bannalités, sans avoir la faculté de vous en affranchir ; les plus odieux de ces droits sont anéantis, les autres ont été déclarés rachetables. Les droits de colombier et de chasse étoient, pour vos récoltes, deux fléaux également destructeurs ; le premier a été restreint,

---

(1) Personne n'ignore ce mot fameux d'un Gentilhomme, parlant, en pleins Etats, aux Communes : *N'avez-vous pas les Hôpitaux et les maisons de force* ?

(2) Voyez aussi le compte rendu aux Bretons. *Nantes*, 1789.

le second supprimé. La taxe du franc-fief venoit sans cesse humilier et désoler vos familles ; elle est proscrite. Les impositions étoient réparties avec une inégalité monstrueuse ; il a été décrété que tous les Citoyens contribueroient à toutes les charges publiques, en raison de leurs facultés, sans distinction de personnes. Eloignés de l'administration des revenus publics, il ne vous étoit pas permis, par vous ni par vos représentans, de surveiller l'emploi de vos contributions ; ce droit, par l'établissement des nouvelles assemblées politiques, est maintenant assuré au moindre d'entre vous ; les plus petites Paroisses vont être chargées de s'administrer elles-mêmes : en un mot, chaque citoyen aura le droit, non seulement de se plaindre des injustices particulières qu'il pourroit éprouver, mais encore des malversations qu'il apercevra.

De toutes les parties de la Bretagne, il s'élève de justes réclamations contre le régime du Domaine congéable : dès que l'ordre du travail le permettra, vos Députés ne négligeront pas d'attaquer cette espèce de féodalité très-aggravante.

Vous vous plaignez des frais énormes de la Justice ; il a été décrété qu'elle sera rendue gratuitement. L'Assemblée Nationale a aussi prononcé la suppression des justices seigneuriales : elle abrège les procédures ; et par la nouvelle division de la Province, vous serez à portée des Administrateurs que vous aurez choisis vous-mêmes.

L'injuste et odieuse distinction des Ordres vous avoit plongés dans l'avilissement ; elle a été abolie. Cette distinction s'étendoit jusques sur les coupables ; l'égalité des peines vient d'être décrétée. Elle vous fermoit la route des emplois les plus honorables ; cette route vous est ouverte, et la Noblesse ne

sera plus que ce qu'elle doit être, une préférence d'opinion, sans aucune prérogative légale.

Enfin, la dette énorme de l'Etat vous menaçoit d'une banqueroute, ou d'impositions les plus onéreuses : la Province eût peut-être été forcée de recevoir la gabelle, le seul impôt qui ne soit pas connu ; la gabelle, dont nos ennemis faisoient un épouvantail, va être abolie pour tout le royaume. Le payement des dettes de l'Etat paroît en même temps assuré, par l'effet des réductions considérables, ordonnées sur les dépenses excessives et peu nécessaires ; et vous avez l'espoir fondé d'un soulagement progressif, à mesure que la dette va s'éteindre. Enfin, vous savez ce que l'Assemblée Nationale a décrété au sujet des dîmes.

Tels sont les changemens que vos ennemis voudroient vous faire redouter : vous devez voir à présent qu'ils vous trompent ; ils sont intéressés à empêcher la révolution, puisque ce qu'elle vous fait gagner, ils le perdent. Ce plan d'égalité qui vous rapproche d'eux, blesse leur orgueil : ils voient avec dépit que les charges publiques seront pour vous comme pour eux, et que les lois seront sévères et bienfaisantes pour les uns comme pour les autres.

Nous vous le disons donc, nos chers Compatriotes, avec cette fermeté que votre intérêt nous commande : nous vous en conjurons avec cette affection que notre Patrie nous inspire ; rejetez les insinuations perfides, les interprétations insidieuses des ennemis de la chose publique ; considérez les motifs qui les animent dans ce moment où ils voient que leur injuste domination va disparoître devant la volonté générale. Dans ce moment où ils voient briller l'éclat de votre liberté naissante,

ils vous pressent, ils vous sollicitent, ils vous excitent par de fausses terreurs, par des promesses mensongères : ils nomment leurs intérêts mal entendus, *patriotisme ;* ils les nomment *religion* ; et lorsque vous croiriez défendre votre religion et votre patrie, vous ne défendriez que les faux intérêts de vos oppresseurs : en les servant, vous travailleriez à votre propre ruine, vos efforts ne seroient funestes qu'à vous-mêmes; toutes les Provinces de France, une partie même de vos compatriotes, se ligueroient contre vous. Que pourriez-vous alors ? Suspendre de quelques momens, peut-être, le bonheur de vos concitoyens, et, au prix de votre sang, faire le malheur de votre Patrie.

Ah ! nous vous en conjurons encore, au nom de votre honneur ; que votre caractère, célèbre par son énergie qui s'est déjà déployée avec tant de succès contre le despotisme, ne soit point entaché par des démarches inconsidérées ; que les fastes de notre histoire ne soient point souillées par une honteuse résistance ; qu'il ne soit pas dit que des Bretons ont dédaigné une révolution que l'Europe admire, et qu'ils aient repoussé cette liberté précieuse que la Nation leur présente, et qu'ils ont eux-mêmes honorablement préparée.

Quand le despotisme ministériel entreprenoit de réformer, sans votre concours, vos Etats et votre Parlement, pour mieux vous asservir, vous étiez louables de lui opposer la plus ferme résistance ; mais vous devez vous soumettre, quand c'est la raison, la Nation entière, votre liberté qui commandent ces réformes, et les dirigent pour votre propre bonheur. Quels droits, quels priviléges pourriez-vous alléguer ? Est-il des droits plus res-

853

pectables que ceux de la raison ? en est-il de plus anciens ? est-il des droits plus légitimes que ceux de la volonté générale ? est-il enfin des priviléges de Province, plus précieux que la liberté la plus entière, devenue commune à toutes les Provinces de l'Empire.

Quand tous les pays, toutes les villes du royaume, s'empressent d'abdiquer leurs priviléges et leurs usages particuliers, afin d'acquérir une constitution libre, comment seriez-vous assez aveugles pour dédaigner cet heureux échange, et regretter des priviléges qui ne pesoient que sur vous seuls ? Et ont signé.

A NISMES, chez C. BELLE, Imprimeur du Roi, rue des Fourbisseurs.